

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

12 décembre 2023

Délibération du CA n° 2023/33

Objet : Contrôle interne

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 215 ;
Vu l'arrêté d'application du 17 décembre 2015 fixant le cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable ;

Rapporteur :

Madame Barbara CHECCHIN, Agent Comptable du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

Le contrôle interne est approuvé à l'**unanimité**

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **28**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote : **25** dont **9** procuration(s)

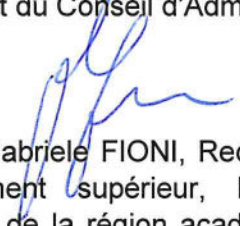
Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **25**

Clermont-Ferrand, le 12 décembre 2023

Le président du Conseil d'Administration


Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour
l'Enseignement supérieur, la Recherche et
l'Innovation de la région académique Auvergne-
Rhône-Alpes.